Politique de l'Union envers les pays méditerranéens sur la promotion des droits de la femme et l'égalité des chances

2001/2129(INI) - 07/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 355 votes pour, 30 votes contre et 8 abstentions, le rapport d'initiative de Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU (PPE-DE, GR) sur la situation et le rôle des femmes dans la région euro-méditerranéenne, le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé de la commission). Pour l'essentiel, le Parlement réclame l'intégration de la dimension de ·genre· dans les trois piliers du partenariat euro-méditerranéen, ainsi que le respect du principe d'égalité politique, sociale et économique entre les deux sexes. Dans le cadre de MEDA, le Parlement invite la Commission à promouvoir des programmes d'action ayant pour objectif de promouvoir l'éducation et la formation des femmes, l'accès des femmes au marché du travail, le promotion de la femme dans le domaine de l'entreprise, le soutien aux organisations oeuvrant en faveur des femmes et l'élaboration de programmes concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et l'amélioration de l'accès de la femme aux services de base de santé reproductive. Le Parlement demande que l'Union européenne joue un rôle actif dans le règlement du conflit israélo-arabe afin d'instaurer dans la région une paix juste et durable tenant compte des droits des femmes des deux parties. Enfin, la plénière a adopté un amendement évoquant les conclusions de la Présidence de l'UE lors de la Conférence euro-méditerranéenne des 5 et 6 novembre 2001 et dans lequel il demande la fin du trafic des êtres humains, et notamment celui des femmes.